



CATALOGUE D' ACTIONS 2023



CARBONE

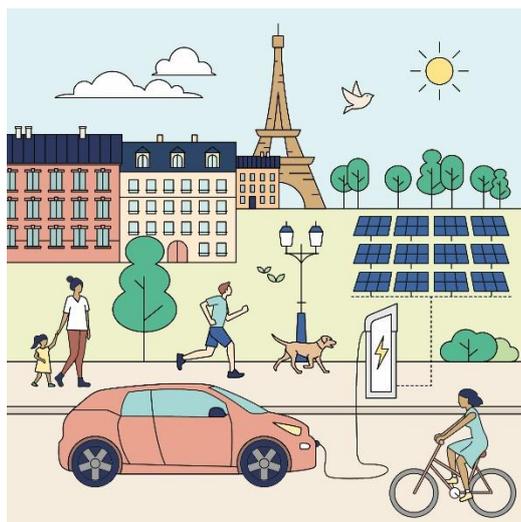
- 1 Raccorder les bâtiments qui peuvent l'être aux réseaux parisiens de froid et/ou de chaleur.
- 2 Souscrire à un contrat d'énergie renouvelable pour accroître la part du renouvelable dans la part totale.
- 3 Mettre en place des actions concrètes pour réduire l'emprunte carbone du numérique dans son activité (équipements, datacenters et services numériques)

ENERGIE

- 4 Réaliser des travaux de rénovation énergétique sur son patrimoine parisien
- 5 Réaliser des travaux de remplacement d'équipements énergivores.
- 6 Éteindre l'éclairage des bâtiments la nuit au-delà des plages horaires réglementaires.
- 7 Réduire les plages horaires d'éclairage, voire bannir les écrans publicitaires lumineux dans les vitrines des enseignes.
- 8 Installer un équipement d'énergie renouvelable ou de récupération sur le territoire parisien, ou mettre son patrimoine à disposition d'acteurs tiers pour l'équiper (via notamment l'appel à projet parisien « Energie Culteurs »).

BIODIVERSITE

- 9 Réaliser un projet de végétalisation qualitatif (façade, toiture, sol, espaces verts, etc...) sur le territoire parisien, de préférence en pleine terre, avec une épaisseur de substrat de minimum 10 à 15 cm. (plantes à intérêt écologique, résilientes, frugales en eau, etc... Cf le guide des toitures végétalisées sur le territoire parisien et le guide des essences)
- 10 Réaliser un inventaire faune/flore/habitats avec identification des espèces menacées et/ou protégées sur ses sites parisiens, cet inventaire pourrait se faire à l'appui de l'outil BIODIVSCORE.
- 11 Bannir l'utilisation des produits phytosanitaires et fertilisation pour l'entretien de ses espaces végétalisés en privilégiant des méthodes alternatives avec l'objectif Zéro produit phytosanitaire, et privilégier une gestion différenciée de ces espaces.
- 12 Maintenir et renforcer la biodiversité sur ses sites, protéger les espèces spontanées remarquables lors de l'entretien, favoriser les plantes à intérêt écologique, diversifier les habitats pour la faune et la flore locale (installer des nichoirs, des hôtels à insectes, gabions, etc), maintenir et/ou planter des haies.
- 13 Limiter l'impact de ses activités sur la biodiversité notamment aquatique (zones humides, canaux, Seine)



ADAPTATION

- 14** Privilégier des systèmes de refroidissement alternatifs à la climatisation autonome. Développement de solutions de protections passives (confort d'été)
- 15** Mettre en œuvre des projets de désimperméabilisation et de végétalisation de son patrimoine/, en privilégiant la pleine terre, notamment pour favoriser la rétention de l'eau à la parcelle, en s'appuyant sur le référentiel Paris Pluie, créer des milieux humides si cela est possible (mare, noues, points d'eau végétalisés).
- 16** Valoriser l'eau au plus près de l'endroit où elle tombe, en mettant en place une solution de stockage d'eau de pluie sur site et utiliser les eaux collectées pour les usages domestiques sur site (entretien des espaces extérieurs, alimentation des sanitaires...). Utiliser le réseau d'eau non potable parisien quand c'est possible
- 17** Réaliser un diagnostic des vulnérabilités et robustesses de ses activités et de son patrimoine face au changement climatique.



TRANSPORT

- 18** Proscrire l'usage de l'avion lorsqu'une alternative en train (de moins de 4h) est disponible pour les déplacements professionnels de longues distances.
- 19** Convertir la flotte de véhicules vers des motorisations décarbonées avec pour objectifs la sortie du diesel en 2024 et la sortie du véhicule thermique en 2030.
- 20** Soutenir et promouvoir les modes de logistique bas-carbone fret fluvial et ferré pour ses approvisionnements / gestion des déchets parisiens et/ou véhicule faible émission pour la logistique du dernier kilomètre (vélo, véhicule électrique, hydrogène vert).
- 21** Favoriser l'utilisation de mode de transport durables par les salariés, au travers d'aides pour l'abonnement velib, l'aide à l'achat de vélo ou VAE, mise en place de stationnement vélos au bureau



ALIMENTATION

- 22** Proposer une alternative végétarienne par repas dans le restaurant d'entreprise et plus largement dans l'offre alimentaire proposée dans le cadre de ses activités
- 23** Mettre en œuvre ou financer des projets d'agriculture urbaine sur son patrimoine parisien. si cela est possible/ proposer d'être un espace pour accueillir un projet Parisculteurs (ou projet similaire)
- 24** Redistribuer et/ou transformer les invendus alimentaires en faveur des plus démunis.



ZERO DECHET

- 25** Réduire sa dépendance aux matières premières et développer des capacités nouvelles de tri-recyclage-valorisation
- 26** Bannir le POU dans ses activités et/ ou signer le référentiel Paris zéro plastique

FINANCE

- 27** Évaluer, réduire l'intensité carbone et biodiversité de son portefeuille d'investissement. Voir cesser tout investissement ou détention de titres d'entreprises ayant des activités dommageables à la biodiversité et/ou impliquées dans le secteur des énergies fossiles.
- 28** En complément d'actions d'évitement et de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, Contribuer à des projets de transition écologique sur le territoire parisien, notamment via la Coopérative Carbone Paris Métropole.

